



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°40/24 du 04/07/2024

Objet : Contrat de fourniture de gaz en bouteille pour un professionnel avec BUTAGAZ

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de BUTAGAZ pour un contrat de fourniture de gaz en bouteille pour un professionnel,

Considérant que la Commune de Bonsecours a mis en place un système de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques au gaz,

Considérant la nécessité de s'approvisionner régulièrement en bouteilles de gaz,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter et de signer le contrat de fourniture de gaz en bouteille avec BUTAGAZ, dont le siège est sis 47-53 rue Raspail, 92594 LEVALLOIS PERRET CEDEX, pour l'approvisionnement en bouteille de gaz.

Article 2 : Le contrat prend effet à partir du 3 juillet 2024 et pour une durée d'un an.

Article 3 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 4 juillet 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20240704-40-24-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Affichage : 05/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS